HCFEA

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ISSN 2970-4650
Rapport d'activité (HCFEA. En ligne)

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, a été installé le 13 décembre 2016. Il a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

Le Haut Conseil formule toute proposition de nature à garantir le respect des droits et la bientraitance des personnes vulnérables à tous les âges de la vie. Il est chargé de rendre des avis et de faire des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA compte 230 membres (parlementaires ; élus et représentants des collectivités territoriales ; administrations de l'État ; représentants des caisses de sécurité sociale, des organisations syndicales, du monde associatif ; personnes qualifiées) : 74 pour le Conseil de la famille présidé par **Mme Hélène Périvier** ; 68 pour le Conseil de l'enfance et de l'adolescence présidé par **Mme Sylviane Giampino** ; 88 pour le Conseil de l'âge présidé par **M. Jean-Philippe Vinquant**.

Un **Collège de 12 enfants et adolescents**, âgés de 12 à 17 ans, est en outre associé aux travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence.

La présidence du HCFEA est assurée par chacun des trois présidents, à tour de rôle, pour un an. En 2024, elle était assurée par Mme Sylviane Giampino.

Placé auprès des présidents, le secrétariat général assure l'établissement des rapports et des notes du Haut Conseil. Il associe une équipe permanente et des collaborateurs scientifiques (composition en annexe).

En début de chaque année, le programme de travail est arrêté par le président du Haut Conseil en séance plénière réunissant l'ensemble des membres des trois Conseils. Ce programme de travail prend en compte les propositions des membres et d'éventuelles saisines du Premier ministre et des ministres compétents. L'ensemble des documents produits par le HCFEA est rendu public sur le site www.hcfea.fr. Les publications font ensuite l'objet d'une notification sur LinkedIn.

Le HCFEA, dont le mandat est renouvelé tous les trois ans (décret constitutif n° 2016-1441 du 25 octobre 2016), poursuit depuis janvier 2023 son troisième mandat.

ACTIVITÉS ET RAPPORTS DU HCFEA DE 2017 à 2024

De 2017 à 2024, le HCFEA a tenu deux-cent-vingt-et-une séances, dont : dix plénières, soixante-et-une séances pour le *Conseil de la famille*, soixante-quatorze pour le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* et soixante-seize pour le *Conseil de l'âge*.

En 2024, trente-trois séances ont eu lieu : neuf séances pour le *Conseil de la famille*, dix séances pour le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence*, onze séances pour le *Conseil de l'âge* et trois plénières.

Le HCFEA a également organisé des séances en groupe de travail : une en plénière, une par le *Conseil de la famille*, une par le *Conseil de l'enfance* et deux par le *Conseil de l'âge*.

Sur les huit années d'existence du HCFEA, le Collège des enfants et des adolescents a participé à trente-sept séances du *Conseil de l'enfance* et à huit séances plénières du Haut Conseil. Afin que leur participation aux travaux soit effective, les enfants la préparent en atelier.

Depuis 2017, les Conseils ont travaillé sur quarante-huit rapports et notes, dont huit sur saisines ministérielles, et rendu vingt-six avis.

En 2024, les membres du HCFEA ont adopté cinq rapports, deux notes et six avis.

L'ensemble de ces travaux est porté par les membres et appuyé sur des auditions, des réunions interadministratives, des groupes de travail et des séminaires.

LES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2024

- *Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile,* adopté le 21 février 2024 (*Conseil de l'âge*).
- *Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ? Éducation, santé, environnement*, adopté le 17 octobre 2024 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).
- *La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les EAJE*, adopté le 12 novembre 2024 (*Conseil de la famille*).
- *La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique*, adopté le 12 novembre 2024 (*Conseil de la famille*).
- *Restauration collective et alimentation durant la vie étudiante*, adopté le 17 décembre 2024 (*Conseil de la famille*).

LES AVIS DE 2024

- Le HCFEA a émis le 30 avril 2024 un avis portant sur « *la loi du 26 janvier 2024 "Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" dans les domaines de la famille, de l'enfance et de l'âge* ».
- Le *Conseil de l'âge* a émis le 4 juillet 2024 un avis, sur saisine, portant sur le « *projet de décret relatif aux modalités d'expérimentation de la fusion des sections "soins" et "dépendance" des Ehpad, PUV et USLD* ».
- Le *Conseil de l'âge* a émis le 22 octobre 2024 un avis, sur saisine, portant sur le « *projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025* ».
- Le *Conseil de l'enfance* a émis le 21 novembre 2024 un avis portant sur la « *Santé mentale, Grande cause nationale 2025 : le HCFEA poursuit ses travaux et renouvelle l'alerte sur l'aide et les soins face à la souffrance psychique des enfants et des adolescents* ».
- Le *Conseil de l'âge* a émis le 12 décembre 2024 un avis, sur saisine, portant sur le « *projet de décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la conférence nationale de l'autonomie* ».
- Le *Conseil de l'âge* a émis le 12 décembre 2024 un avis, sur saisine, portant sur le « *projet de décret relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement* ».

LES NOTES ET AUTRES PUBLICATIONS DE 2024

- Le *Conseil de l'âge* a publié le 23 juillet 2024 une note *Éclair'âges* « *Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors* ».

- Le *Conseil de l'âge* a publié le 27 septembre 2024 les enseignements de son enquête d'opinion « *Vieillissement de la population, personnes âgées : une France âgiste malgré elle ?* ».

LES SÉMINAIRES DE 2024

- Le *Conseil de l'âge* a organisé le 13 juin 2024 un groupe de travail avec les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) d'Île-de-France en vue de finaliser le questionnaire de son enquête nationale sur le vieillissement de la population et les personnes de 65 ans et plus.

- Le *Conseil de l'âge* a organisé le 16 décembre 2024 un séminaire de présentation, par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la trame du rapport demandé à chaque CDCA. Ils constitueront la base du futur rapport biennal sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département de la CNSA afin de « *rendre compte du fonctionnement des CDCA et de la réalité de l'association des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à la conception et au suivi des politiques territorialisées* ».

THÈMES DE TRAVAIL EN COURS

CONSEIL DE LA FAMILLE

Lancement d'une enquête sur « Les projections des jeunes adultes en matière de parentalité »

L'enquête du Conseil de la famille portera sur les jeunes adultes et s'intéressera à la manière dont ils et elles se projettent ou non dans la parentalité. De multiples facteurs sont souvent avancés pour comprendre les évolutions en matière de projection dans la parentalité de cette population : raisons écologiques, raisons féministes, désir de carrière, peur de l'avenir, perte de confiance, problèmes matériels (emploi précaire, revenus trop faibles, logement trop petit…), exigences accrues s'agissant du partenaire ou difficulté de rencontrer un partenaire, etc.

Il s'agira de cerner les aspirations des jeunes adultes en matière de parentalité, les contraintes qu'ils et elles anticipent ou perçoivent pouvant entraver la réalisation d'un projet de parentalité, et la forme que prendrait leur projet familial (couple ou non). Cette enquête permettra de mieux comprendre ces perceptions/aspirations selon le genre, l'origine sociale, le niveau d'étude, l'âge, le lieu d'habitation et l'histoire familiale (fratrie, place dans la fratrie, séparation des parents, etc.).

La prise en compte des jeunes de 16 à 25 ans dans le système sociofiscal

La situation sociale et économique des jeunes est marquée par de fortes inégalités. Les parcours d'accès à l'émancipation du foyer parental dépendent de leur milieu social d'origine, de leur parcours scolaire et universitaire, et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour obtenir un emploi et un logement.

À partir de l'âge de 25 ans, les droits personnels à la protection sociale sont généralisés[1]. En revanche, pour les plus jeunes, âgés de 16 à 25 ans, les droits à la protection sociale dépendent du statut (étudiant, travailleur, NEETS) et de la situation du foyer parental. Cela conduit à des incohérences : arrêt des prestations familiales au moment où les jeunes restés au foyer parental coûtent le plus cher, modalités de prise en compte dans l'impôt sur le revenu ou pour les aides au logement, etc. Le Conseil de la famille propose d'analyser l'efficacité du système sociofiscal à soutenir le niveau de vie des jeunes en général dans une optique d'émancipation du foyer parental, avec un regard spécifique sur la situation des jeunes d'origine sociale modeste et/ou qui se trouvent dans une situation précaire.

1. Igas, 2015, La protection sociale des jeunes de 16 à 29 ans.

CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Rapport sur « Pédopsychiatrie et santé mentale : l'aide et le soin aux enfants et adolescents »

- À la suite de l'adoption de l'avis « Santé mentale, Grande cause nationale 2025 », le Conseil de l'enfance et de l'adolescence proposera en janvier 2025 un rapport de compléments et d'actualisations des travaux de 2023 sur la santé mentale « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? » (rapport adopté le 7 mars 2023 et séminaire public du 11 avril 2023). Ce nouveau rapport s'attachera à proposer une synthèse des apports et compléments au séminaire et une mise à jour des données relatives à la réponse aux difficultés mentales des enfants et des adolescents.

Lancement d'une enquête sur « La perception sociale des enfants et des politiques publiques qui les concernent »

- Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence souhaite explorer les représentations à l'égard des enfants et des adolescents et la perception des politiques publiques les concernant. La place des enfants et des adolescents dans la société, l'évolution de leur situation depuis dix ans, l'adaptation et l'efficacité des politiques publiques qui les concernent seront interrogées grâce à un questionnaire en cours d'élaboration qui sera administré au premier trimestre 2025.

Rapport sur « L'expertise du Conseil de l'enfance et de l'adolescence : quelles avancées, quelles priorités, quels leviers ? »

- Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA a présenté en novembre et décembre 2024 la trame d'un cycle de travaux thématiques de ses membres en 2025. L'objectif est d'identifier, sur un faisceau de thèmes prioritaires, les propositions du Conseil de l'enfance qui, au fil de ses travaux, apparaissent aujourd'hui les plus aiguës, et les leviers qui contribueraient à les mettre en œuvre et, ainsi, à améliorer l'action publique en direction des enfants. Cette réflexion issue de groupes de travail thématiques pourrait être restituée lors d'une journée de séminaire en 2025.

Rapport « Aider les parents à aider les enfants à grandir et prendre en compte leurs contextes de vie »

- Le Conseil de l'enfance a pésenté en 2024 deux notes concernant cette thématique qui sera abordée en 2025. Bien s'occuper collectivement des enfants, c'est pouvoir organiser leur accueil, leur soin, leur éducation et leur protection dans des services et structures de qualité et bien-traitants. C'est aussi aider les familles et accompagner les parents

dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. Mais rien n'est possible sans des solidarités nationales et de proximité, des services publics, et des professionnels en nombre et formés pour s'occuper des enfants et être des relais et appuis pour les parents. Qu'en est-il des environnements d'étayage de l'exercice des fonctions parentales, de la coéducation, c'est-à-dire du rôle des tiers, qui pourraient faciliter l'exercice de la parentalité, notamment en prenant leur part des enjeux d'un meilleur développement et épanouissement des enfants et des jeunes, et du respect de leurs droits ? Comment aujourd'hui mieux aider les parents à aider les enfants à grandir ?

CONSEIL DE L'ÂGE

Les travaux du Conseil de l'âge au second semestre 2024 se sont centrés autour des problématiques d'âgisme et de discriminations liées à l'âge :

- Une étude de la contribution économique et sociale, du bénévolat et de la participation sociale des retraités sera menée en 2025. Les activités des seniors après la retraite et leur contribution à la vie sociale sont en effet des sujets d'intérêt au niveau français et au niveau européen. Plusieurs points sont également à analyser pour établir un état des lieux – notamment les modalités effectives de participation sociale et de contribution à la production, leur part dans les emplois du temps des personnes et leurs rôles dans la prévention, la lutte contre l'isolement et plus largement dans la qualité de vie des seniors. Un intérêt sera particulièrement porté aux dispositifs de Réserves citoyennes et aux barrières d'âge pour les seniors, ainsi qu'au moyen de favoriser le bénévolat. Seront également examinés les avantages et les risques éventuels d'un soutien par la puissance publique de ces activités.

- Des travaux autour du lexique de l'âge et des personnes âgées seront conduits, afin de compléter les premiers travaux du Conseil de l'âge de 2019 sur la terminologie du grand âge. La sémantique, par le sens qu'elle crée, apporte une signification, influe et guide la pensée, mais celle autour du vieillissement reste inadaptée à rendre compte de sa pluralité et des réalités de nos aînés. Les appellations sont nombreuses (personnes âgées, les plus âgés, les âgés, les anciens, les seniors, les aînés, etc.), manquant de définitions précises, et peuvent, selon le contexte ou la psychologie environnante, être porteuses d'âgisme. Les représentations « historiques » sont bien ancrées dans l'imaginaire collectif et les travaux du Conseil en 2019 n'ont pas été pleinement appropriés par les acteurs et, plus globalement, par la société. C'est pour ces raisons que le Conseil de l'âge souhaite conduire de nouvelles réflexions visant à améliorer le lexique collectif de l'âge et des personnes âgées.

Sur ces deux sujets, le Conseil de l'âge a validé le principe des travaux présentés dans le cadre de deux notes de cadrage et de méthodologie lors de sa séance de septembre 2024. Ces travaux se prolongeront jusqu'à la fin du premier semestre 2025.

Le Conseil de l'âge a acté en décembre 2024 de travailler sur le périmètre pertinent d'organisation et d'intervention des Ehpad :

- Comme il l'a fait sur le domicile dans son rapport de 2024, le Conseil de l'âge va produire, durant l'année 2025, un diagnostic à 360° sur la capacité des Ehpad à répondre efficacement, à périmètre constant ou évolutif, de missions, d'organisation et de professionnels, aux besoins des publics âgés et des territoires. Ce travail pourrait permettre d'identifier les modes pertinents d'organisation et d'intervention des Ehpad, de leurs équipes et des ressources extérieures, ainsi que des capacités dont ils doivent/devraient disposer pour remplir pleinement leurs missions.

PARTAGE D'EXPERTISE AVEC LES HAUTS CONSEILS ET ORGANISMES PUBLICS

- Les présidents et le secrétariat général participent aux réunions organisées par France stratégie pour échanger sur le programme de travail des organismes du réseau.
- Le HCFEA est représenté par la présidente du *Conseil de la famille* :
  - au Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFips) ;
  - au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).
- Il est représenté par la présidente du *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* :
  - au Haut Conseil de la santé publique (HCSP, commission Santé de l'enfant et des jeunes – approche populationnelle) ;
  - au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) ;
  - au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ;
  - à la Conférence nationale de santé (CNS) ;
  - aux plénières du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) ; au Conseil scientifique de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Il est représenté par le président du *Conseil de l'âge* :

- au Conseil d'orientation des retraites (COR) ;
- au Conseil national de la Silver économie (CNSE) ;
- au Conseil consultatif du Programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'Autonomie.

Des échanges réguliers ont lieu entre le Conseil de l'âge et le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCaam) ainsi que le Haut Conseil du Financement de la protection sociale (HCFips), notamment sur les questions de démographie et de financement de la branche autonomie. Il contribue en outre aux travaux de l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) sur les besoins de recrutement de professionnels de santé et médicosociaux.

APPORT DU HCFEA À L'ANIMATION DU DÉBAT PUBLIC, L'EXPERTISE ET LA PROSPECTIVE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les publications du HCFEA constituent des documents de référence mis à la disposition des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile, et des outils d'aide à la décision. Attentif aux évolutions législatives et réglementaires, aux projets menés et travaux publiés par les autres acteurs, le Haut Conseil formule des recommandations de politiques publiques d'intérêt général, susceptibles de contribuer à son élaboration.

Les apports du HCFEA à l'évolution des politiques publiques sur la période 2020-2023 sont décrits dans le *Rapport d'activité 2020-2022* (p. 12-15) et dans le *Rapport d'activité 2023* (p. 12-14).

En 2024, la présidente du *Conseil de la famille* a participé aux différentes concertations organisées sur le congé de naissance. Elle s'est appuyée sur l'expertise du Conseil pour irriguer les réflexions et apporter des éclairages aux différentes parties prenantes.

La présidente du *Conseil de la famille* a participé au Comité d'accompagnement de l'évaluation de la politique publique d'accueil du jeune enfant de la Cour des comptes. Elle a pu nourrir les réflexions en mobilisant les analyses produites dans les différents rapports du Conseil dédiés à cette question.

Le rapport *La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les EAJE* du *Conseil de la famille* a contribué à la mise en place d'un groupe de travail interministériel pour élaborer une règlementation visant à encadrer la qualité nutritionnelle des repas servis en établissements de la petite enfance.

- Le rapport *Le CMG « assistantes maternelles* » – Constats et pistes de réforme du *Conseil de la famille* a alimenté la réforme du CMG qui devrait être mise en œuvre en septembre 2025.

- La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, issue du rapport de 2019 sur le « *Pilotage de l'amélioration de la qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil* » du *Conseil de l'enfance et de l'adolescence*, est inscrite dans la loi depuis 2021. Elle constitue le socle sur lequel la mission de l'Igas en cours doit réaliser une déclinaison opérationnelle visant la construction d'un référentiel de pratiques professionnelles, d'un référentiel de pratiques d'organisation et d'un guide d'évaluation de la qualité d'accueil.

- Les travaux du séminaire « *Premiers pas* » en partenariat avec le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* du HCFEA, la Cnaf et France Stratégie ont mis en avant les bénéfices d'une expérience de socialisation progressive, ludique et stimulante avec d'autres enfants, dans d'autres espaces que la maison. Ses conclusions se retrouvent en partie dans les objectifs affichés en matière de développement des jeunes enfants dans les modes d'accueil, et d'élargissement de l'offre d'accueil dans le cadre du Service public de la petite enfance.

- Annoncé par la ministre Aurore Bergé en 2023, la mise en place à l'été 2024 d'un « Pass colo » participant au financement des départs en vacances des enfants reprend la proposition formulée dans le rapport sur *les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents* du *Conseil de l'enfance et de l'adolescence*.

- En 2024, le président du *Conseil de l'âge* a participé à de nombreux colloques et auditions publiques. Il s'est appuyé sur l'expertise du Conseil pour irriguer les réflexions et apporter des éclairages, en termes notamment de démographie ou de prise en charge des personnes âgées, aux différentes audiences.

- La préconisation répétée du *Conseil de l'âge*, reprise et synthétisée dans son *avis sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024* d'adoption d'une loi de programmation et d'orientation sur la prise en compte de la transition démographique et de définition d'une politique de l'autonomie ambitieuse n'a toujours pas été suivie. La Première ministre et la ministre des Solidarités et des Familles avaient toutefois confirmé, en fin d'année 2023, que le gouvernement déposerait, d'ici l'été 2024, un projet de loi de programmation, devant être adopté avant la fin de cette même année. Cet engagement n'a, à ce jour, pas été tenu et a conduit le Conseil de l'âge à réitérer cette préconisation dans son *avis sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025*.

Les réformes conduites par le gouvernement en matière de meilleurs structuration et financement des services de soins et d'aide intervenant à domicile s'inscrivent dans les orientations du *Conseil de l'âge*. L'*avis sur le projet de décret en Conseil d'État relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées*, ainsi que *l'avis sur le projet de décret relatif aux services autonomie à domicile et sur les cahiers des charges applicables aux SAD et aux Saad-familles* invitent toutefois à porter une grande attention à la qualité de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs et à l'évaluation régulière de leur conditions de mise en œuvre.

LISTE DES AUDITIONS ET INTERVENTIONS DES PRÉSIDENTS DES TROIS CONSEILS DU HCFEA AU COURS DE L'ANNÉE 2024

CONSEIL DE LA FAMILLE : HÉLÈNE PÉRIVIER

16 octobre 2024
Sénat, audition d'Hélène Périvier et Sylviane Giampino par M. Olivier Henno, rapporteur de la commission des affaires sociales pour la branche Famille cadre de ses travaux sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025.

1er octobre 2024
Audition d'Hélène Périvier et Sylviane Giampino par M. Pierre Stecker, directeur de projets pour le développement des politiques de soutien à la parentalité.

19 juin 2024
Hélène Périvier a été invitée à présenter les travaux du Conseil de la Famille au groupe de travail « Alimentation et restauration scolaire » de l'AMF.

13 juin 2024
Hélène Périvier a été auditionnée par Mme Isabelle Benoteau, M. Thierry Leconte et M. François Carayon de l'Igas dans le cadre d'une mission relative à la qualité de l'accueil individuel du jeune enfant et à l'attractivité de la profession d'assistant maternel.

6 juin 2024
Hélène Périvier a participé à une réunion de concertation à l'invitation de Madame Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles.

- 2 mai 2024
  Hélène Périvier, a participé à la réunion de concertation faisant suite au discours du Premier ministre à Viry-Châtillon à l'invitation de madame Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles.

- 25 avril 2024
  La sixième chambre de la Cour des comptes a inscrit à son programme une enquête sur le service public de l'intermédiation financière des pensions alimentaires. Dans le cadre de ce travail, M. David Appia, conseiller maître, Mme Julie Ser-Istin, conseillère référendaire en service extraordinaire, et Mme Eve Caroli, conseillère maître, ont auditionné Hélène Périvier.

- 29 mars 2024
  Présentation par les présidents des trois conseils du HCFEA de leurs travaux et invitation à la remise publique du livre Blanc du travail social, au Palais de la femme.

CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE : SYLVIANE GIAMPINO

Colloques, tables rondes, conférences :

- 12 décembre 2024
  Rencontres Pep, « *Solidarité publique et solidarités de proximité* ».

- 4 décembre 2024
  Colloque annuel de l'Igas « *Petite enfance : Pourquoi et comment ?* », table ronde « *Le développement de l'enfant d'abord : une évidence ?* ».

- 23 novembre 2024
  Cofrade, États généraux des droits de l'enfant, Palais du Luxembourg.

- 22 mai 2024
  Conseil consultatif national d'éthique, Journée des lycéens « *Questionnements éthiques autour de l'IA dans le domaine de la santé* ».

- 26 mars 2024
  Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, journée d'étude « *Questions vives et enjeux contemporains dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence* ».

- 22 mars 2024
  Caen, Conférence pédagogique du Réseau jeunes enfants, DDEN du Calvados, « *L'enfant de 2 ans, ses particularités et la qualité de son accueil* ».

- 15 mars 2024
  Strasbourg Eurométropole, deux conférences sur les articulations entre la charte nationale de la qualité d'accueil du jeune enfant et le projet d'élaboration par la métropole de Strasbourg d'une nouvelle charte de qualité pour les accueils du jeune enfant.

Auditions, consultations, remises des rapports

- 17 décembre 2024
  Sénat, audition dans le cadre de la mission d'information relative au contrôle des crèches, par Mmes Laurence Muller-Bronn, Émilienne Poumirol et M. Olivier Henno, rapporteurs de la commission des affaires sociales.

- 10 décembre 2024
  Assemblée nationale, remise du rapport « *Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ? Éducation, santé, citoyenneté* » à Perrine Goulet, présidente de la délégation des droits des enfants de l'Assemblée nationale et à la députée Nicole Dubré-Chirat.

- 10 décembre 2024
  Assemblée nationale, entretien des présidents des trois Conseils avec le député et membre du Conseil de la famille Thibault Bazin et présentation des travaux du HCFEA.

- 6 décembre 2024
  Montpellier, congrès annuel de l'Andev, présentation et remise du rapport « *Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ? Éducation, santé, citoyenneté* » à la Rozenn Merrien.

- 14 novembre 2024
  Assemblée nationale, audition dans le cadre de la mission d'information de la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale sur la pauvreté infantile, par Caroline Parmentier et Béatrice Piron.

- 16 octobre 2024
  Sénat, audition d'Hélène Périvier et Sylviane Giampino par M. Olivier Henno, rapporteur de la commission des affaires sociales pour la branche Famille cadre de ses travaux sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025.

- 15 octobre 2024
  Présentation des travaux du Haut conseil par les présidents Jean-Philippe Vinquant et Sylviane Giampino à la demande de la délégation ministérielle de Corée.

- **1er octobre 2024**
  Audition d'Hélène Périvier et Sylviane Giampino par M. Pierre Stecker, directeur de projets pour le développement des politiques de soutien à la parentalité.

- **4 juillet 2024**
  France stratégie, audition dans le cadre de ses travaux sur les stéréotypes de genre.

- **23 juin 2024**
  Participation au groupe de travail du CNPE et audition sur la méthodologie du HCFEA, en vue de la création d'un collège d'enfants et jeunes adultes au sein du CNPE.

- **16 mai 2024**
  Audition du collège des enfants du HCFEA accompagné par Sylviane Giampino par la ministre Sara El Haïri, au sujet du discours de Viry-Châtillon du Premier ministre Gabriel Attal concernant la lutte contre la violence des jeunes.

- **9 avril 2024**
  Audition par l'adjoint au Défenseur des droits, Eric Delemar, dans le cadre des travaux préparatoires au rapport 2024 du défenseur des droits consacré au droit à un environnement sain.

- **29 mars 2024**
  Présentation par les présidents des trois conseils du HCFEA de leurs travaux et invitation à la remise publique du livre Blanc du travail social, au Palais de la femme.

- **6 février 2024**
  Assemblée nationale, audition dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur le modèle économique des crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

CONSEIL DE L'ÂGE : JEAN-PHILIPPE VINQUANT

- **10 décembre 2024**
  Assemblée nationale, entretien des présidents des trois Conseils avec le député et membre du Conseil de la famille Thibault Bazin et présentation des travaux du HCFEA.

- **9 décembre 2024**
  Conférence France stratégie.
  Rendre (plus) attractifs les métiers de la fonction publique : un enjeu majeur pour demain. Intervention en table-ronde.

18 et 19 novembre 2024
Bordeaux, 6e édition de l'École d'automne de l'institut de la longévité des vieillesses et du vieillissement – « *Vieillesse(s) et vieillissement dans le prisme de l'action publique* », coorganisée avec Philippe Martin et Jérôme Wittwer. Table ronde « *Quels rôles pour les "Experts" et la démarche scientifique dans les comités et instances de pilotage des politiques publiques ?* ».

17 octobre 2024
34e Convention des intercommunalités de France, le Havre.
Intervention à l'atelier « *La solidarité intercommunale à l'épreuve du grand âge* ».

16 octobre 2024
Colloque du 16 octobre 2024 « *Vieillissement, handicap et perte d'autonomie* ».
Participation à la table ronde « *Démocratie participative : CDCA, SPDA* ».

15 octobre 2024
Présentation des travaux du Haut conseil par les présidents Jean-Philippe Vinquant et Sylviane Giampino à la demande de la délégation ministérielle de Corée.

9 octobre 2024
Intervention Conseil national Unsa retraités (avec Jean-Claude Ancelin).
Thème : le Conseil de l'âge et son actualité.

8 octobre 2024
Conférence internationale du PPR autonomie, intervention en clôture, Campus Condorcet.

29 mars 2024
Présentation par les présidents des trois conseils du HCFEA de leurs travaux et invitation à la remise publique du livre Blanc du travail social, au Palais de la femme.

LES RAPPORTS ET AVIS DU HCFEA DE 2024

1 Le rapport « Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile », adopté le 20 février 2024 (Conseil de l'âge)

Le Conseil de l'âge du HCFEA a travaillé entre avril 2023 et février 2024 à une analyse à 360 degrés des conditions à réunir pour permettre aux personnes âgées de bénéficier de réponses adaptées à leurs besoins et aspirations.

Même si la tonalité du rapport est mesurée, il exprime une inquiétude à la fois sur la situation actuelle – le Conseil de l'âge a un fort doute sur le fait que les réponses adaptées sont effectivement apportées aux personnes âgées les plus vulnérables et souffrant d'incapacités – et sur l'impréparation de notre pays face aux évolutions démographiques en cours.

Les difficultés et faiblesses de la politique actuelle du domicile poseront dans les vingt prochaines années des questions majeures s'agissant de la place dans la société et de la qualité de vie et d'accompagnement des personnes âgées et très âgées.

Si des progrès ont été accomplis depuis quinze ans, les dispositions adoptées ces dernières années relèvent encore d'une méthode incrémentale. Le Conseil appelle à un changement d'approche, pour ne plus limiter la politique d'autonomie à la simple compensation des limitations dans les actes de la vie quotidienne mais s'orienter, comme la plupart des autres pays, vers une politique globale et inclusive dans ses aspects d'habitat et de vie dans la cité :

- inscrire dans la loi l'impératif de prise en compte par la société tout entière des enjeux et des conséquences du vieillissement de la population, et la garantie du droit des personnes âgées de vivre de façon autonome et en pleine citoyenneté, avec tous les soutiens nécessaires ;

- adapter un nombre bien plus important de logements au vieillissement et soutenir réellement la diffusion des aides techniques et des nouvelles technologies qui préservent ou soutiennent l'autonomie. Dépasser la simple question du « bâtiment » et concevoir le domicile comme un habitat choisi, adapté et « capacitant ». Développer les solutions d'habitat regroupé, partagé, inclusif. Transformer les Ehpad dans une logique de domicile ;

- mieux garantir l'accès des personnes âgées aux soins de santé et mieux articuler les parcours (surtout pour l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et l'accompagnement des fins de vie à domicile).

Le Conseil de l'âge demande donc que soit conduite une ambitieuse politique du Grand âge sur un périmètre élargi – comprenant la santé, le logement, les transports, la citoyenneté – avec une loi de programmation sur un horizon cohérent (10 à 15 ans), comme cela est fait pour la transition écologique.

Ces travaux ont donné lieu à la publication, fin 2023 – début 2024, de cinq documents d'éclairage, couvrant de façon autonome et approfondie certaines thématiques spécifiques, au-delà du rapport.

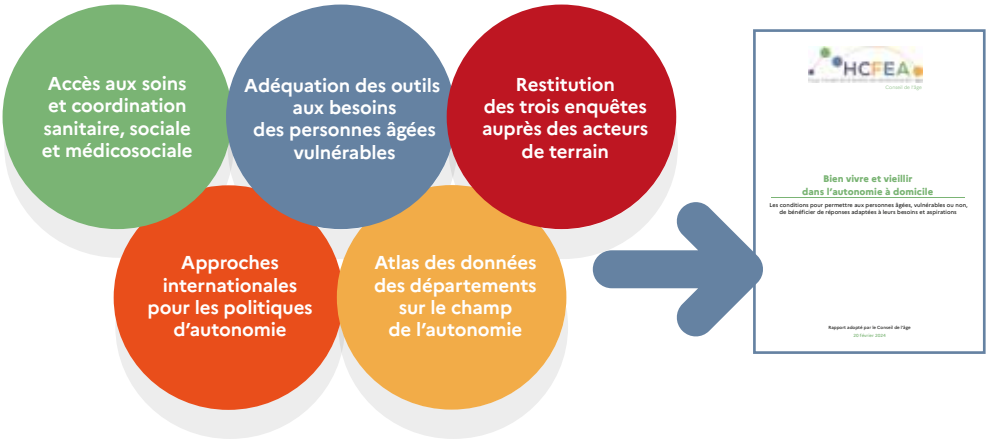

2 L'avis sur « la loi du 26 janvier 2024 "Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" dans les domaines de la famille, de l'enfance et de l'âge », adopté le 30 avril 2024 (avis commun aux trois Conseils du HCFEA)

Cet avis présente une analyse de certaines des mesures contenues dans la loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » telle qu'elle a été votée au Parlement le 19 décembre 2023. L'avis porte sur les mesures effectivement entrées en vigueur à la suite de la promulgation de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024, ainsi que sur celles qui ont été censurées par le Conseil constitutionnel parce que considérées comme des « cavaliers législatifs », car celles-ci pourraient être à nouveau mises à l'agenda législatif. L'analyse a été limitée aux dispositions entrant plus particulièrement dans le champ d'intervention du HCFEA, c'est-à-dire l'enfance, la famille et le grand âge.

L'avis examine en conséquence : les mesures entrées en vigueur portant directement sur le champ de l'enfance ; des mesures portant sur les champs de l'enfance et de la famille qui ont été censurées en tant que cavalier législatif par le Conseil constitutionnel ; la mesure censurée visant à soumettre le bénéfice de certaines prestations et droits à une condition d'ancienneté de

résidence régulière ; les mesures portant sur la contribution des travailleuses et travailleurs immigrés à l'emploi, en particulier dans les secteurs du social, du médico-social, de l'éducation et de la santé.

L'avis décrit les mesures et s'attache à en évaluer les conséquences pour les personnes concernées (parents, enfants et personnes âgées), pour les organismes sociaux ainsi que pour les professionnelles et professionnels du social, de l'enfance et de l'aide à la personne.

Dans cet avis, le HCFEA exprime son inquiétude sur certaines des dispositions entrées en vigueur qui concernent les familles, les enfants et les personnes âgées vulnérables. Il exprime également sa préoccupation concernant certaines des mesures qui ont été censurées en tant que cavalier législatif et non au fond.

3 L'*Éclair'âge* « Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors », adopté le 4 juillet 2024 (Conseil de l'âge)

À l'issue de plusieurs mois de travaux, d'auditions et de discussions en séance, le Conseil de l'âge a adopté le 4 juillet 2024 un document d'*Éclair'âge* brossant un vaste panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors.

Il montre que les mutations démographiques et sociologiques profondes que connaissent les couples et les familles dans notre pays concernent également les seniors.

Si la vie en couple reste le modèle majoritaire chez les plus de 65 ans, elle recule avec les années.

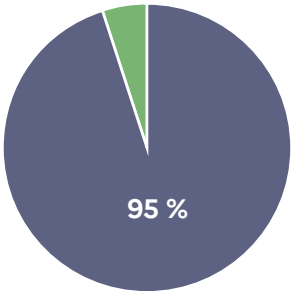

95 % des femmes et des hommes de 65 ans et plus vivent en logement ordinaire

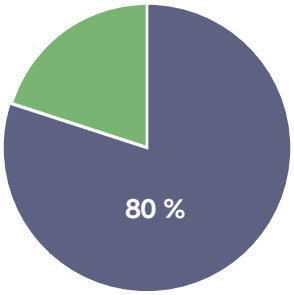

80 % des femmes et des hommes de 85 ans et plus vivent en logement ordinaire

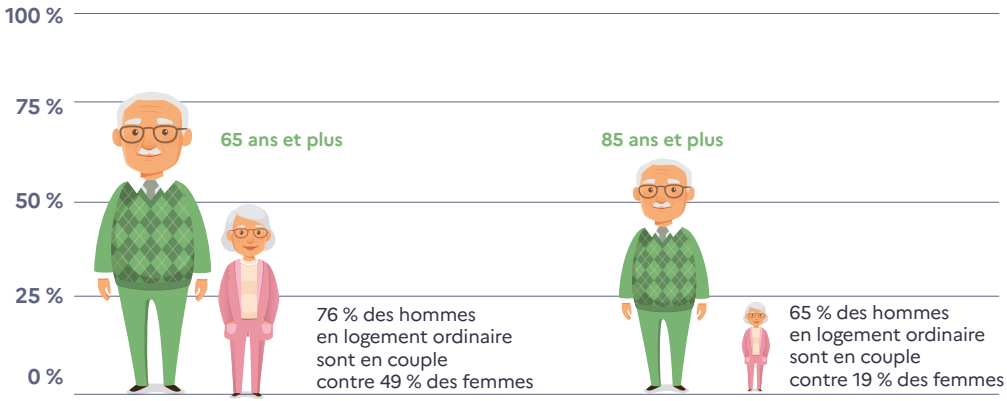

Les femmes âgées sont plus exposées aux conséquences des événements de la vie et notamment aux séparations. Le maintien en couple peut par ailleurs les exposer à des violences.

Ces constats sont importants pour les objectifs que l'on devrait fixer en matière d'assurance contre les risques de la vie auxquels sont confrontés les seniors.

À ce titre, le Conseil de l'âge propose des orientations pour les politiques publiques, qui doivent mieux accompagner les seniors en situation de fragilité, notamment du fait de leur situation conjugale ou familiale :

- intégrer, dans les projections d'évolution des besoins futurs d'aide des personnes âgées et très âgées, la réduction de la part assurée par les proches aidants, et provisionner une augmentation des volumes d'interventions d'aidants professionnels et des financements publics permettant de les solvabiliser ;
- prendre en compte et accompagner les conséquences des événements de la vie que sont la séparations et le décès du conjoint sur le niveau et le mode de vie du conjoint devenu isolé, et à titre particulier des femmes à faibles revenus ou pensions ;
- accompagner les couples de seniors en leur permettant d'accéder, s'ils le souhaitent, au conseil et à la médiation conjugale et familiale, et mieux informer, conseiller et accompagner les personnes âgées, en particulier les femmes, souhaitant se séparer d'un conjoint violent.

4 Avis portant sur le projet de décret relatif aux modalités d'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des Ehpad, PUV et USLD, adopté à l'issue de la séance du 4 juillet 2024 (Conseil de l'âge)

Le Conseil de l'âge maintient son avis globalement favorable à l'objectif de fusion des sections tarifaires « soin » et « dépendance » des Ehpad, des PUV et des USLD, exprimé à l'occasion de son examen des mesures du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024. Il réitère ses interrogations sur le rythme très lent de montée en charge de la réforme, lié au choix inscrit dans la LFSS pour 2024 de recourir à une expérimentation sur quatre ans, réservée à vingt départements. Il note toutefois que le nombre de départements volontaires pour l'expérimentation est de 23, témoignant de leur intérêt pour la mesure. Le gouvernement est prêt à relever le nombre de départements pouvant opter dans le PLFSS pour 2025. Le Conseil de l'âge propose un relèvement conséquent de ce contingent, à hauteur au moins de la moitié des départements.

La nouvelle tarification permettra une simplification des modalités de financement par rapport à celles en vigueur et apportera plus d'équité dans les financements tant pour les établissements d'un même département (mais pas forcément d'une même région) que pour les résidents assurés sociaux (participation forfaitaire fixée au niveau national).

Malgré ces simplifications, le nouveau système de financement des Ehpad, PUV et USLD qui découlera de l'expérimentation restera complexe. Par ailleurs, il ne résoudra pas à lui-seul la problématique de la capacité des Ehpad à répondre aux besoins des résidents. Le Conseil de l'âge rappelle la cible qu'il propose de huit professionnels pour dix résidents, et la nécessité de mieux prendre en compte les soins aux personnes atteintes de troubles cognitifs et l'accompagnement de la fin de vie. Le nouveau système n'apporte pas plus de réponse au sujet du reste à charge sur les tarifs hébergement des Ehpad.

5 L'enquête nationale « L'opinion sur le vieillissement de la population et les personnes de 65 ans et plus : Une France âgiste malgré elle », présentée le 27 septembre 2024 (Conseil de l'âge)

En période récente, notamment lors de la crise sanitaire de la Covid-19 puis de la discussion de la réforme des retraites de 2023, des tensions intergénérationnelles ont surgi, même si les observateurs les ont moins interprétées comme le risque d'une « guerre » que d'une possible « scission » des générations.

À ce titre, le Conseil a décidé de lancer une enquête, réalisée par Toluna – Harris interactive, afin de disposer de la perception d'un échantillon représentatif de la population de la vieillesse, du vieillissement de la population, des personnes

de 65 ans et plus, ainsi que des comportements âgistes. De fait, alors que la société vieillit, que la longévité individuelle augmente, que de plus en plus de générations cohabitent, il n'existait pas encore de baromètre sur ces questions.

Pour les répondants, la vieillesse appelle des évocations majoritairement négatives à tous les âges : si elle renvoie en premier lieu à la retraite, nombre des répondants l'associent à la maladie, aux problèmes de santé, à la dépendance, à la solitude.

Mais même s'ils adhèrent à certaines représentations négatives sur les personnes de 65 ans et plus (difficultés avec les technologies, nostalgie, etc.), les Français ont généralement une représentation positive de celles-ci et refusent de les ostraciser par rapport aux autres générations (ils ne paraissent pas moins utiles, pas moins agréables à fréquenter, etc.). Les moins de 50 ans les considèrent toutefois davantage « privilégiées », « tournées vers le passé » et peu « solidaires » : des politiques intergénérationnelles d'adaptation de la société au vieillissement semblent ainsi nécessaires afin d'éviter, à terme, une fracture générationnelle en France.

Par ailleurs, les Français considèrent majoritairement le vieillissement de la France comme une opportunité, les 50-69 ans se montrant plus optimistes sur ses conséquences que les plus de 70 ans qui vivent pleinement l'avancée dans l'âge et ses effets.

Questionnés sur l'âgisme, une majorité de répondants ne peut en donner spontanément une définition, montrant un phénomène mal cerné.

De ce que vous en savez ou de l'idée que vous vous en faites, diriez-vous que la société française ou vous est âgiste à l'égard des personnes âgées (c'est-à- dire portant un regard négatif sur ces personnes) ?

67 % des Français estiment que la société est âgiste

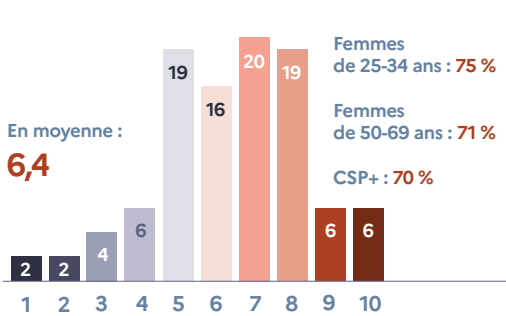

Et vous personnellement, lorsque vous réfléchissez à la façon dont vous considérez les personnes âgées et interagissez avec elles, vous sentez vous âgiste (c'est-à- dire portant un regard négatif sur ces personnes) ?

24 % des Français déclarent se sentir âgiste

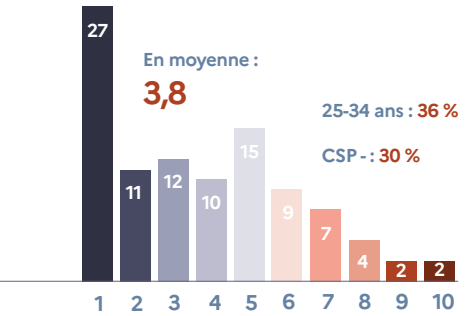

Et si trois quarts des Français se sentent eux-mêmes peu âgistes, deux tiers d'entre eux considèrent la société française comme âgiste. De fait, plus d'un Français de 50 ans et plus sur dix déclarent avoir été victimes de comportements ou discrimination(s) âgistes, le plus souvent dans l'espace public.

6 Le rapport « Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ? Éducation, santé, environnement », adopté le 17 octobre 2024 (Conseil de l'enfance et de l'adolescence)

Les enfants ne sortent pas assez. Comment ouvrir à tous les enfants et adolescents les portes de la ville, de la nature et du plaisir d'être avec d'autres à l'air libre ?

Ce rapport documente l'augmentation de la sédentarité des enfants, au risque de leur santé et de leur équilibre, l'impact des inégalités sociales, genrées et territoriales sur l'accès à l'extérieur, les dangers du dehors, et les pollutions atmosphériques et sonores qui dénaturent l'environnement dans lequel les enfants grandissent. Se dessinent aussi les chemins d'une éducation hors les murs, l'aménagement des espaces publics pour ouvrir la ville et la nature aux enfants et aux adolescents, et le constat qu'être dehors est à la fois éducatif, salutaire, préventif, citoyen et émancipateur pour les enfants.

Une ville plus accueillante aux enfants l'est pour tous. Lorsqu'il est habité et protecteur, l'extérieur est espace de découverte, de coprésence intergénérationnelle, et d'entrée dans la société.

Sont déclinés les éléments d'une inclusivité du dehors, du coin de la rue à la découverte d'un ailleurs, lors de séjours en groupe ou en famille.

Le HCFEA dresse le bilan des freins à des activités à ciel ouvert qui permettent de prévenir et réduire les effets de la sédentarité et de l'isolement.

Parce que l'espace est aussi aux enfants et aux jeunes, leur droit de s'y retrouver et de s'y déplacer doit être repensé et défendu.

In fine, les orientations du HCFEA désignent dans un même mouvement les chemins d'une pédagogie sociale, d'une prévention en santé, et d'une accélération de l'adaptation écologique. Le rapport témoigne de la richesse des réussites et des projets de territoires, étayant le besoin fondamental d'expérimentation personnelle du monde chez l'enfant, attaché à l'inconditionnalité de son statut d'enfant.

Sur la base de ces constats, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence formule un ensemble de propositions d'amélioration, d'accélération et de mises en œuvre plus ambitieuses qui toutes visent à renforcer un principe central, celui de l'inclusivité du dehors.

7 Avis portant sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, adopté à l'issue de la séance du 22 octobre 2024 (Conseil de l'âge)

Après examen et discussion du PLFSS 2024, le Conseil de l'âge a rendu à la majorité de ses membres un avis défavorable sur ce projet de loi.

Dans le cadre contraint retenu pour le PLFSS 2025, le Conseil de l'âge se satisfait de la progression des dépenses de la CNSA que celui-ci autorise au bénéfice des accompagnements des personnes âgées vulnérables, notamment au titre du plan de création de 50 000 ETP supplémentaires en Ehpad et au soutien des interventions des professionnels à domicile.

Toutefois, les ordres de grandeur des mesures nouvelles, et la complexification supplémentaire du système liée à la création de nouvelles aides ciblées, ne sont pas des réponses à la hauteur des difficultés constatées sur ces accompagnements, et que le Conseil de l'âge a avéré dans son rapport *Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile*. Il continue d'estimer qu'il convient de prévoir *a minima* 2 Md€ supplémentaires d'ici à 2030 pour conforter à la fois qualitativement et quantitativement les accompagnements à domicile et en Ehpad.

Sur les recettes, le Conseil de l'âge déplore que celles de la branche autonomie soient dégradées par rapport à celles inscrites en annexe à la LFSS 2024, par des pertes de recettes liées à des réformes exogènes décidées en 2023-2024, sans prise en compte de ses spécificités, et par une affectation prioritaire aux branches vieillesse et maladie de recettes supplémentaires.

Le Conseil de l'âge exprime une grande inquiétude au regard de la nouvelle trajectoire financière de la branche autonomie dessinée par le PLFSS 2025, qui la prive de marge de manœuvre à court terme et de visibilité à moyen terme. Cela va à l'encontre des préconisations du Conseil de l'âge, et du besoin de programmation pluriannuelle tant nécessaire sur la gestion du vieillissement de la population et de la transition démographique.

Il ne peut à ce titre, en l'appliquant au PLFSS 2025, que reprendre le jugement qu'il avait rendu sur le PLFSS 2024 : « (…) *Dans un contexte de grande incertitude à la fois pour les établissements, services et professionnels sur leur capacité à remplir leurs missions, et de qualité de vie et d'accompagnement précaires des personnes âgées concernées, les membres du Conseil de l'âge ont estimé que le PLFSS 2024 n'apporte ni les dispositions ni les moyens nécessaires pour améliorer rapidement la situation* ».

Il rappelle enfin le besoin urgent de préparer et de déposer la loi de programmation qu'il a appelée de ses vœux et qui est désormais inscrite dans la loi Bien vieillir de 2024.

8 Le rapport « La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les EAJE », adopté le 12 novembre 2024 (Conseil de la famille)

La restauration proposée dans le cadre des modes d'accueil joue un rôle important dans l'alimentation du jeune enfant : ce dernier y prend en effet la moitié de ses repas de la journée. Elle soulève de nombreux enjeux : de développement et de socialisation de l'enfant, de diversification alimentaire, et d'éducation à l'alimentation. Pourtant, l'information sur ce sujet est limitée. Ce rapport établit des constats et énonce diverses recommandations.

Les crèches sont incitées financièrement par les CAF à fournir un repas le midi aux enfants accueillis. Le pourcentage de crèches qui fournissent le repas est en conséquence très élevé (94 %), et en forte augmentation depuis dix ans. En revanche, les assistantes maternelles ne sont pas incitées financièrement à fournir le repas de midi et seulement quatre sur dix le font, un pourcentage en baisse selon leurs organisations représentatives. Le Conseil de la famille suggère de lancer une réflexion pour les encourager à fournir le repas.

Les crèches qui fournissent les repas doivent respecter un ensemble de normes en matière d'hygiène alimentaire, de qualité nutritionnelle des repas et de caractère durable des produits utilisés. Le Conseil de la famille recommande :

- de mieux diffuser cette règlementation et les repères nutritionnels aux professionnelles et aux parents, et de mieux accompagner les unes et les autres dans leur application ;
- de compléter cette règlementation. En particulier, il est indispensable que soit enfin pris l'arrêté interministériel relatif à l'équilibre nutritionnel des repas servis en restauration collective, attendu depuis 2012 ;
- d'adapter les incitations financières à fournir un repas au respect des obligations posées par les lois Egalim et Climat & résilience en matière de produits durables.

La règlementation pose aussi des enjeux de contrôle. À cet égard, il conviendrait de s'assurer de la bonne coordination des services de la PMI et des directions départementales de la protection des populations.

Au regard de la règlementation applicable aux crèches, celle applicable aux assistantes maternelles consiste simplement à appliquer les règles de base en matière d'hygiène et d'organisation. En outre, leur formation en matière d'alimentation infantile doit être renforcée.

9 Le rapport « La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique », adopté le 12 novembre 2024 (Conseil de la famille)

En France, chaque année, plus d'un milliard de repas sont servis à la cantine aux élèves scolarisés dans le 1er ou le 2nd degré, pour un coût total d'environ 12 Md€. Si la plupart des élèves fréquentent la restauration scolaire, les disparités territoriales et sociales en matière de fréquentation de la cantine sont importantes. Les enjeux soulevés par les politiques de restauration scolaire sont multiples. Pourtant, on sait peu de choses sur la fréquentation des cantines scolaires, le coût des repas ou le prix payé par les familles. Ce rapport comble ces lacunes et énonce diverses recommandations qui visent l'amélioration des dispositifs existants, afin de garantir le droit effectif à la restauration scolaire à tous les enfants.

La restauration scolaire relève de la compétence des collectivités territoriales et le coût leur incombe. Les collectivités sont toutefois en droit de demander une participation aux familles et libres de fixer les tarifs : tarif unique ou tarification sociale. De fortes différences de prix s'observent entre les collectivités. Au regard de cette grande hétérogénéité, le Conseil de la famille recommande de lancer une réflexion au niveau national sur la tarification. La question de la gratuité de la cantine scolaire, que pratiquent déjà certaines communes, doit faire partie de cette réflexion.

Plusieurs politiques publiques nationales soutiennent les collectivités territoriales en matière de financement de la restauration scolaire : dispositif « cantine à 1 € » dans l'Hexagone, prestation d'aide à la restauration scolaire (Pars) en Outre-mer, aides versées par les CAF au titre de l'animation de la pause méridienne. Le Conseil de la famille fait des recommandations visant à améliorer et étendre ces dispositifs nationaux.

Au-delà du reste à charge pour les familles, des obstacles non financiers entravent l'accès de certains enfants à la restauration scolaire : absence d'offre de restauration scolaire dans certaines communes, refus d'inscription, pratique discriminante de tarifs « non-résidents » prohibitifs, obstacles rencontrés par les enfants en situation de handicap, alimentations particulières (du fait d'allergies alimentaires, d'interdits alimentaires ou de choix philosophiques), freins dus à la qualité des repas et aux conditions dans lesquelles ils sont pris. Le Conseil de la famille fait des recommandations afin de lever ces obstacles non financiers à l'accès à la restauration scolaire.

10 Avis portant sur la « Santé mentale, Grande cause nationale 2025 : le HCFEA poursuit ses travaux et renouvelle l'alerte sur l'aide et les soins face à la souffrance psychique des enfants et des adolescents », adopté le 21 novembre 2024 (Conseil de l'enfance et de l'adolescence)

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Enfant 2024, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA salue la décision du Premier ministre Michel Barnier de faire de la santé mentale la Grande cause nationale 2025 et publie cet avis dans lequel il renouvelle l'alerte, le bilan et les propositions portés par son rapport *Quand les enfants vont mal, comment les aider ?* du 7 mars 2023, et lors du séminaire public du 11 avril 2023.
La mise à jour des données et de nouvelles études depuis 2023 renforcent les constats d'un déséquilibre entre une montée des prescriptions de médicaments aux enfants et aux adolescents depuis 2010, et le déficit structurel croissant des aides éducatives, sociales et de soins. Le HCFEA pointe la dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents encore en 2024, et le risque de substitution des pratiques de première intention par le médicament, y compris faute de capacité à répondre dans des délais raisonnables de la part d'un système de soins en grande difficulté.

Il insiste à nouveau sur l'importance de la prévention, de réponses thérapeutiques diversifiées, d'un accompagnement des familles, et d'une coordination des acteurs à l'échelle du bassin de vie des enfants.

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence portera son attention sur la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle présentée lors des Assises de la pédiatrie, et des priorités présentées par le gouvernement dans le cadre de la Grande cause nationale.

11 Avis portant sur le projet de décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la conférence nationale de l'autonomie, adopté à l'issue de la séance du 12 décembre 2024 (Conseil de l'âge)

Le projet de décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la conférence nationale de l'autonomie a été examiné avec attention par le Conseil de l'âge. Le Conseil rappelle l'importance à ses yeux de la prévention de la perte d'autonomie, exprimée dans de ses nombreux travaux.

Par rapport aux différents choix qui s'offraient au pouvoir réglementaire, le gouvernement a retenu l'option de peu ajouter à son contenu et de dessiner une instance comptant un nombre assez limité de membres, centrée sur la prévention de la perte d'autonomie. Elle s'éloigne ainsi de l'exemple, qui avait été cité par le gouvernement, de la conférence nationale du handicap, plus large dans son périmètre et dans les participants à ses réunions.

Cette volonté de créer une conférence resserrée, qui a pu être perçue négativement par certains membres du Conseil, ne donne toutefois pas des gages d'opérationnalité, du fait de la périodicité restant possiblement très espacée de ses réunions (au moins une fois tous les trois ans) et de l'imprécision sur les modalités d'adoption des orientations qu'elle doit adopter pour guider les « travaux » des acteurs nationaux et locaux de la prévention de la perte d'autonomie.

Enfin, il serait opportun, dans la mise en œuvre de la CNA, de prévoir sa bonne articulation avec le Conseil de l'âge, ses travaux, avis et rapports.

À l'issue de son examen, le Conseil de l'âge a conditionné son avis favorable à la prise en compte des demandes d'évolution mentionnées ci-dessus.

12 Avis portant sur le projet de décret relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les Ehpad totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement, adopté à l'issue de la séance du 12 décembre 2024 (Conseil de l'âge)

Le Conseil de l'âge prend majoritairement acte de ce projet texte d'application de l'article 24 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, certains membres émettant un avis défavorable à toute possibilité de modulation du tarif hébergement.

Pour résoudre une partie des désavantages que subissent les Ehpad totalement ou largement habilités à l'aide sociale, et garantir les droits des résidents au regard des sur-tarifs applicables, tout comme cela avait été proposé par la députée Christine Pirès-Beaune dans son rapport de juillet 2023, le Conseil estime nécessaire de clarifier et de sécuriser le cadre actuel de la modulation tarifaire.

Les dispositions du projet de décret transmis au Conseil de l'âge répondent assez largement à l'objectif de clarification du cadre. En revanche, l'objectif de sécuriser l'accès à une offre accessible financièrement sur l'ensemble des territoires n'est que très insuffisamment garanti par les dispositions prévues :

- le taux maximal d'augmentation du tarif par rapport à celui fixé par le conseil départemental, ne peut être aussi élevé que proposé sans mettre en danger de reste à charge non finançable des personnes âgées modestes et leurs familles ; un taux plafond de 15 % au maximum serait plus adapté, ainsi qu'un suivi d'un taux d'effort maximal par rapport au revenu fiscal des résidents ;

- le maintien d'une possibilité effective pour des personnes très modestes bénéficiaires de l'ASH, d'accéder sans surloyer à des places habilitées sur l'ensemble du territoire, aujourd'hui et pour les années à venir.

Ces deux points doivent être impérativement corrigés pour le Conseil.
Les difficultés prévisibles de mise en place d'un suivi fin du déploiement de la mesure, tant à l'échelle locale que nationale, et l'impossibilité à court terme de disposer de données sur le taux d'effort des personnes qui seront concernées par ce nouveau dispositif, renforcent le besoin de correction du projet initial.

Par ailleurs, s'agissant de la limitation du taux d'effort des résidents qui feront l'objet d'une modulation du tarif, un dispositif de solvabilisation plus puissant doit être prévu, qui doit passer en première étape par la transformation de la réduction d'impôt « Ehpad » en crédit d'impôt.

13 Le rapport « Restauration collective et alimentation durant la vie étudiante », adopté le 17 décembre 2024 (Conseil de la famille)

La population étudiante bénéficie d'une offre de restauration collective dédiée, organisée par le réseau des œuvres universitaires et scolaires et subventionnée par l'État. Ce rapport établit un état des lieux de cette offre et de sa fréquentation par les étudiant-es. Il émet plusieurs recommandations visant à améliorer l'organisation existante, sa transparence budgétaire et sa lisibilité auprès de la population étudiante.

L'accès à une alimentation équilibrée en quantité suffisante, notamment par la restauration collective, est une condition nécessaire à la réussite des études supérieures. Cet accès dépend de l'organisation de l'enseignement supérieur et des conditions socio-économiques des étudiant-es. On constate d'importantes inégalités d'accès à l'alimentation, que les aides publiques en direction de la population étudiante, dont fait partie la restauration collective à tarif modéré, peinent à réduire.

Les deux tiers de la population étudiante fréquentent aujourd'hui les structures de restauration des Crous, en très nette augmentation depuis la fin de la crise sanitaire. Un certain nombre d'étudiant-es, malaisé à estimer, ne bénéficie pas d'une telle structure à proximité de leur lieu d'études. La loi dite « Lévi » adoptée en avril 2023 prévoit de les compenser financièrement. Le Conseil de la famille fait des propositions sur les montants de la compensation financière. De plus, malgré l'instauration du repas à 1 €, une frange de la population étudiante demeure en situation de précarité alimentaire. L'augmentation de l'aide alimentaire auprès de ces étudiant-es ne peut être qu'une solution temporaire.

Le Conseil de la famille recommande de renforcer la coordination entre les différents acteurs publics participant à l'amélioration de l'alimentation étudiante, dans l'élaboration d'une véritable politique de la vie étudiante. Ceci nécessite entre autres de clarifier le modèle économique de la restauration universitaire. Le Conseil demande aussi de compléter la réglementation sur les quantités servies en restauration étudiante, il encourage à la réouverture de structures les soirs et week-ends et à un meilleur accompagnement des étudiant-es en situation de précarité.

ARCHIVES : LES PUBLICATIONS 2017-2023

Au terme de leurs deux premiers mandats et de la première année du troisième, les membres du HCFEA ont adopté **quarante-cinq rapports et notes**. Ils ont également organisé **un colloque** et **cinq séminaires**.

Rapports et notes :

- **La prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants**, adopté le 1er décembre 2017 (*Conseil de l'âge*).
- **Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie**, adopté le 12 décembre 2017 (*rapport transversal aux trois Conseils*).
- **Mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant année 2017**, adopté le 20 février 2018 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).
- **Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité**, adopté le 20 février 2018 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).
- **L'accueil des enfants de moins de 3 ans, adopté le 10 avril 2018** – saisine ministérielle (rapport commun du *Conseil de la famille* et du *Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).
- **Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants**, adopté le 5 juin 2018 (*Conseil de la famille*).
- **Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap, de la naissance à 6 ans, et accompagner leur famille**, adopté le 5 juillet 2018 – saisine ministérielle (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).
- **Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030**, adopté le 7 novembre 2018 – saisine ministérielle (*Conseil de l'âge*).
- **Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et droits de l'enfant 2018**, adopté le 23 novembre 2018 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).
- **Contribution du Conseil de l'âge à la concertation « Grand âge et autonomie »**, adoptée le 6 décembre 2018 (*Conseil de l'âge*).
- **Voies de réforme des congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance**, adopté le 13 février 2019 (*Conseil de la famille*).

- **Politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées, quelques comparaisons internationales**, note rendue publique en mars 2019 (*Conseil de l'âge*).

- **Les femmes seniors, adopté le 14 mars 2019** – saisine du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) (*Conseil de l'âge*).

- **Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant**, adopté le 22 mars 2019 – saisine ministérielle (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants 2018-2019**, adopté le 27 juin 2019 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Le rapport du groupe de travail sur le développement de solutions ponctuelles et durables de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi et nouveaux embauchés** – saisine ministérielle du président du *Conseil de la famille* – a été remis le 30 novembre 2019 aux ministres concernés.

- **Travaux du conseil de l'enfance et droits de l'enfant 2019**, adopté le 13 décembre 2019 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Les ruptures de couples avec enfants mineurs**, adopté le 21 janvier 2020 (*Conseil de la famille*).

- **Les enfants, les écrans et le numérique**, adopté le 6 mars 2020 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **L'incidence des réformes du « 100 % santé » et de la complémentaire santé solidaire pour les personnes âgées**, adopté en avril 2020 (*Conseil de l'âge*).

- **Le recours des personnes âgées vulnérables aux emplois et services d'aide à domicile**, adopté en avril 2020 (*Conseil de l'âge*).

- **Perception des orientations du Conseil de l'enfance et de l'adolescence relatives aux droits de l'enfant**, adopté le 18 juin 2020 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **L'obligation alimentaire, la récupération sur succession et leur mise en œuvre dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement**, adopté le 9 juillet 2020 (*Conseil de l'âge*).

- **L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale – Bilan des réformes des vingt dernières années**, adopté le 30 mars 2021 (*Conseil de l'âge*).

Le CMG « assistantes maternelles » – Constats et pistes de réformes, adopté le 13 avril 2021 (*Conseil de la famille*).

La traversée adolescente des années collège, adopté le 28 mai 2021 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

Livret Rétrospectif sur le *Collège des enfants et des adolescents* **du HCFEA 2017-2021**, remis à l'occasion de la journée des droits de l'enfant du 20 novembre 2021 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

Le HCFEA a publié le 16 mars 2022 le **rapport « Diversité et précarité : le double défi des univers ultramarins »**, rédigé à la demande des trois conseils par C.-V. Marie et R. Antoine, et intégré au rapport transversal **« La situation des familles, des enfants et des personnes âgées vulnérables dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) : réalités sociales et politiques menées »**.

Les politiques de soutien à l'autonomie dans les Dom, note adoptée le 15 juin 2021 (*Conseil de l'âge*).

Politique de l'autonomie, mobilités résidentielles et aménagement du territoire, adopté le 8 juillet 2021 (*Conseil de l'âge*).

Panorama des familles d'aujourd'hui, adopté le 28 septembre 2021 (*Conseil de la famille*).

Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à La Réunion, adopté le 28 septembre 2021 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

Comparaison des coûts de prise en charge d'une personne en perte d'autonomie selon le lieu de vie (domicile ou Ehpad), note adoptée le 16 novembre 2021 (*Conseil de l'âge*).

La situation des familles dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) : réalités sociales et politiques menées, adopté le 15 mars 2022 (*Conseil de la famille*).

Revenus, dépenses contraintes et patrimoine des seniors – état des lieux, note adoptée le 14 avril 2022 (*Conseil de l'âge*).

Construire une nouvelle solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge, note d'information sur le livre blanc de France Assureurs, en partenariat avec la fédération nationale de la Mutualité française, note émise le 14 avril 2022 (*Conseil de l'âge*).

- Revenus, dépenses contraintes et patrimoine des seniors, une utilisation pour penser l'accessibilité financière aux Ehpad, résidences autonomie (RA) et résidences services seniors (RSS), note adoptée le 8 novembre 2022 (*Conseil de l'âge*).

- **Note contributive au rapport de la France pour le sixième examen périodique par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies**, remise le 10 février 2022 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Les droits de l'enfant en France : quel chemin parcouru et comment avancer ? Les travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2016-2022**, adopté le 24 novembre 2022 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Vers un service public de la petite enfance**, adopté le 7 mars 2023 (*Conseil de la famille*).

- **Quand les enfants vont mal : comment les aider ?**, adopté le 7 mars 2023 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique**, adopté le 7 mars 2023 (*Conseil de la famille*).

- **Qualité, flexibilité, égalité : un service public de la petite enfance favorable au développement de tous les enfants avant 3 ans**, adopté le 18 avril 2023 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- Le *Conseil de l'âge* a rédigé en juin 2023 une note « Retour sur la note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie » établie par la Commission pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance en janvier 2019.

- Le *Conseil de l'âge* a publié le 16 octobre 2023 une note « Éléments d'éclairages sur la trajectoire pluriannuelle et comparaison des mesures nouvelles mises en œuvre depuis 2021 aux préconisations du *Conseil de l'âge* », accompagnant son avis sur le PLFSS 2024 (p. 17 à 20).

- **Les évolutions de la base mensuelle des allocations familiales (Bmaf) et du montant de quelques prestations familiales sur longue période (1940-2023)**, adopté le 7 novembre 2023 (*Conseil de la famille*).

- **La France devant le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, 2009-2023. Quinze ans de mobilisation vers une prise de conscience institutionnelle**, adopté le 9 novembre 2023 (*Conseil de l'enfance et de l'adolescence*).

- **Le pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation**, adopté le 19 décembre 2023 (*Conseil de la famille*).

Avis :

Le *Conseil de la famille* a adopté le 16 avril 2019 un **avis sur le questionnaire du recensement, à la demande de l'Insee.**

Le *Conseil de l'âge* a adopté le 16 mai 2019 un **avis sur la démarche Monalisa et la politique de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées.**

Le *Conseil de l'âge* a adopté le 30 septembre 2019 un **avis sur la terminologie du grand âge.**

Le *Conseil de l'âge* a adopté le 22 octobre 2019 un **avis sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.**

Un **avis commun** du *Conseil de l'enfance* et du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) **relatif aux données de recherche et études sur la sante et le développement global de l'enfant** a été émis le 15 octobre 2019.

Le *Conseil de l'âge* a émis un **avis sur les pensions de réversion, adopté en avril 2020** – saisine ministérielle du président du Conseil de l'âge.

Le *Conseil de l'âge*, le 20 octobre 2020, un **avis sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2021.**

Les Conseils *de la famille* et *de l'enfance et de l'adolescence* ont adopté le 15 octobre 2020 un avis commun sur le rapport de la commission des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Le Conseil *de l'enfance et de l'adolescence*, avec consultation du *Conseil de la famille*, a émis le 5 février 2021 un avis, sur saisine, **sur le projet d'ordonnance relative aux services aux familles (et portant sur les modes d'accueil du jeune enfant).**

Le *Conseil de l'âge* a émis un **avis sur une définition partagée de la maltraitance élaborée par le Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance en mars 2021.**

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* a émis le 31 mai 2021 un **avis, sur saisine, sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance.**

Le *Conseil de l'âge* a émis le 4 octobre 2021 un **avis sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2022.**

Le HCFEA a adopté le 16 novembre 2021 un avis commun aux trois Conseils sur le projet d'ordonnance relative à l'extension, à l'amélioration et à l'adaptation de prestations de sécurité sociale à Mayotte.

Le *Conseil de l'âge* a émis le 7 décembre 2021 un avis sur le projet de décret en Conseil d'État et d'arrêté relatifs à l'article 44 de la LFSS 2022.

Les *Conseil de la famille* et *de l'enfance et de l'adolescence* ont émis le 1er février 2022 un avis, sur saisine, sur le projet de charte nationale du soutien à la parentalité.

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* a émis le 18 février 2022 un avis, sur saisine, sur le projet d'un numéro unique d'écoute dédié au soutien à la parentalité.

Le *Conseil de l'âge* a émis le 14 mars 2022 un avis sur le projet de décret en Conseil d'État et d'arrêté relatifs à l'article 47 de la LFSS 2022 (missions de l'Ehpad) et les deux projets de décret relatifs à l'article 44 de la LFSS 2022 (dotation complémentaire et compensation du tarif plancher pour les départements).

Le *Conseil de l'âge* a émis le 18 octobre 2022 un avis sur le PLFSS 2023.

Le *Conseil de l'âge* a émis le 8 novembre 2022 un avis sur le projet de décret en Conseil d'État relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à domicile et sur le projet d'arrêté fixant le montant du tarif minimal à 23 € pour l'année 2023.

Le *Conseil de l'âge* a émis le 16 mars 2023 un avis, sur saisine, portant sur le « projet de décret en Conseil d'État relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ».

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence*, avec consultation du *Conseil de la famille*, a émis le 26 mai 2023 un avis, sur saisine, sur « l'article 10 : gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant" du projet de loi pour le plein emploi ».

Le *Conseil de l'âge* a émis le 2 juin 2023, sur saisine, un avis portant contribution aux états généraux des maltraitances intitulé « Pour une stratégie ambitieuse de prévention et de lutte contre les maltraitances envers les personnes et personnes âgées vulnérables ».

Les *Conseils de la famille* et *de l'âge* ont adopté le 12 juin 2023 un avis commun, sur saisine, sur « Avis portant sur le projet de décret relatif aux services autonomie à domicile et sur les cahiers des charges applicables aux SAD et aux Saad-familles ».

Le *Conseil de l'âge* a émis le 12 octobre 2023, un avis, sur saisine, sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024.

Colloques, séminaires, journées d'étude :

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* a organisé, le 11 juin 2019, une journée nationale de l'enfance : pourquoi une politique de l'enfance et de l'adolescence : des temps, des lieux et des droits pour grandir ;

Un séminaire HCSP-HCFEA été organisé conjointement le 8 novembre 2019 sur les propositions d'évolution des données d'études et de statistiques relatives aux enfants à partir des rapports respectifs de chacun des Hauts Conseils.

Le *Conseil de l'âge* a organisé, le 22 septembre 2020, un séminaire consacré au rôle de la technologie dans le soutien à l'autonomie et publié les *actes* et le *bilan* de ce séminaire en novembre 2020.

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* a organisé, avec la Cnaf et France stratégie, un cycle de séminaire « *Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique* » en huit séances publiques entre décembre 2020 et juin 2021. Il a publié le 13 octobre 2021 une *note de synthèse* des enseignements de ce séminaire.

Le *Conseil de l'âge* a organisé, le 12 octobre 2021, un séminaire intitulé « Retour d'expérience Covid dans le champ de l'âge », en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Il a publié en novembre 2021 les *actes* de ce séminaire.

Le *Conseil de l'âge* a réuni, en septembre 2022, un groupe de travail sur la portée du concept d'autonomie.

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* a organisé le 11 avril 2023 le *séminaire sur la santé mentale des enfants*, « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? » pour une offre globale du soin, un équilibre entre le médicament, les autres formes d'aide et le soutien aux familles.

Le *Conseil de l'âge* a organisé le 17 mai 2023 un séminaire en vue de préparer sa contribution aux états généraux des maltraitance

Le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* est partenaire de l'évènement *Enfant demain* – séminaires, conférences, tables-rondes et animations – qui s'est déroulé du 2 au 4 novembre 2023 à l'Université Paris Nanterre.

- Le *Conseil de l'âge*, conjointement avec le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFips), a organisé **le 15 décembre 2023 un séminaire consacré aux conditions de travail et à la prévention des risques professionnels dans le secteur des personnes âgées.**

- **Contributions du** Collège des enfants et des adolescents **du HCFEA** au-delà de leur participation à la rédaction des rapports et avis du *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* :

  - Présentation de la **Stratégie de lutte contre la pauvreté** par le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, lors de la journée de lancement le 13 septembre 2018 (Paris) ;

  - Participation à la conférence « **Une Europe tournée vers l'avenir** » organisée par le Conseil de l'Europe (Strasbourg) ;

  - Film « ***Le Collège des enfants et des adolescents du HCFEA, un espace de participation*** », 2019 ;

  - **Soirée du trentenaire de la Convention internationale des droits de l'enfant** organisée par le rassemblement d'associations « De la convention aux actes » (Paris), 2019 ;

  - Lettre « ***Covid-19, la parole des enfants adressée au Président de la République*** », 2020 ;

  - Livret « ***Bilan d'activité du Collège des enfants, 2017-2021*** » ;

  - Consultation pour la **Stratégie européenne Droits de l'enfant**, 2021 ;

  - Consultation pour le plan d'action de la France concernant la **Garantie enfance européenne**, 2022 ;

  - Consultation des **Assises de la santé de l'enfance.**

ANNEXE : COMPOSITION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Avec les présidents de chaque Conseil, le secrétariat général du HCFEA assure l'établissement des rapports, notes et avis du Haut Conseil. En 2024, il est composé d'une équipe permanente et de collaborateurs extérieurs à temps partiel.

Secrétaire générale
Laurence RIOUX

Secrétaire générale adjointe
Frédérique CHAVE

Secrétaire général adjoint
Anne-Claire HOREL
puis Marco GERACI

Rapporteure, chargée de mission
Nihan BALCI

Chargé de mission et assistante de direction
Henri MONTULET
et Béatrice NOEL

Apprentie, chargée d'études
Tiphaine BARBIER (EHESP 2023-24)
puis Lilou THIREAU
(Université Paris 1
Panthéon Sorbonne 2024-25)

Collaborateurs scientifiques permanents à temps partiel
Laura BITEAUD (sociologue)
Carole BONNET (Ined)
Marianne de BRUNHOFF
(Haut fonctionnaire honoraire)
Camille CHASERANT (Université Paris 1)
Catherine COLLOMBET (Cnaf)
Roméo FONTAINE (Ined)
Agnès GRAMAIN (Université de Lorraine)
Antoine MATH (Ires)
Anne PENNEAU (Irdes)
Léa TOULEMON (IPP)

D'autres collaborateurs scientifiques, rapporteurs et stagiaires issus de divers organismes
(Ined, EHESP, Inserm, Université Paris 8 CIRCEFT, Igas, France stratégie, Sciences Po, OFCE, Irdes, IPP, etc.) contribuent ponctuellement aux travaux du Conseil.

HCFEA

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

RETROUVEZ NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS
www.hcfea.fr
LinkedIn

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)
Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex